



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-151

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

/

53-2023-04-20-00028 - Arrêté du 20 avril 2023 constatant le transfert de la RN 162, route classée dans le domaine public routier national, au département de la Mayenne (22 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2023-09-18-00002 - 2023 09 18 - Arrt subdlgation signature M. Serge MILON ordonnateur secondaire_RAA (2 pages)

Page 26

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-04-20-00028

Arrêté du 20 avril 2023 constatant le transfert de
la RN 162, route classée dans le domaine public
routier national, au département de la Mayenne



Arrêté du **20 AVR. 2023**

constatant le transfert de la RN162, route classée dans le domaine public routier national, au département de la Mayenne

**La préfète de la Mayenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L2111-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, notamment en son article L111-1,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment en son article 38 alinéa 6, 8, 11 et 12,

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 modifié relatif à la consistance du réseau routier national,

Vu le décret n° 2022-459 du 30 mars 2022 fixant la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées aux départements et métropoles ou mises à disposition des régions dans les conditions prévues aux articles 38 et 40 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022,

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme GASPARI Marie-Aimée, préfète de la Mayenne,

Vu la décision en date du 4 janvier 2023 du ministre délégué chargé des transports, auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 20 juin 2022,

Considérant qu'en application de l'alinéa 6 de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le transfert des autoroutes, des routes et des portions de voies, avec leurs accessoires et dépendances, est constaté par un arrêté du représentant de l'État dans le département,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er :

La route nationale décrite ci-après est transférée au département de la Mayenne :

- La route nationale 162, du PR 0+000 situé à la limite sud du département, commune de Ménil, au PR 72+075, commune de Saint-Fraimbault-de-Prières.

Ce transfert est matérialisé selon le plan joint en **annexe 1**.

Des plans détaillés et/ou des recouvrements fonciers avec les limites de gestion seront remis ultérieurement par la DIR Ouest aux services du département.

Article 2 :

Font également partie du domaine public routier transféré, l'ensemble des biens affectés aux besoins de la circulation terrestre, en particulier les dépendances et accessoires indispensables au fonctionnement des services d'entretien et d'exploitation de la route nationale 162, dans les limites définies à l'article 1er, et notamment :

- la chaussée et ses dépendances vertes (surfaces végétalisées bordant la chaussée jusqu'à la limite d'emprise) et bleues (dispositifs de recueil des eaux de ruissellement issues des chaussées),
- les ouvrages d'art de type passage inférieur, murs et écrans acoustiques,
- les bassins de rétention d'eau et ouvrages annexes de collecte et de traitement,
- les bretelles d'accès et de sortie jusqu'aux limites actuelles de domanialité,
- les équipements de la route ;
- les aires de repos,
- les aires de stockage,
- l'œuvre d'art située sur le giratoire nord de la rocade de Laval.

Article 3 :

Font partie du domaine privé de l'État les biens appartenant à l'État, situés aux abords de l'infrastructure routière, qui ne relèvent pas du domaine public routier tel que défini à l'article 2.

Ces biens sont cédés au département de la Mayenne.

Les terrains acquis par l'État en vue de l'aménagement de la route nationale 162, dans les limites définies à l'article 1er, sont en particulier cédés à titre gratuit au département de la Mayenne.

La liste des parcelles sera détaillée dans un arrêté complémentaire à paraître avant le 31 décembre 2023.

Article 4 :

Tous les droits, servitudes et obligations à la charge de l'État relatifs à la gestion du réseau routier national cités à l'article 1^{er} sont transférés au département de la Mayenne.

Ce transfert concerne en particulier, et sans préjudice des dispositions résultant de la réglementation d'ordre général (dont le code de la route, le code de la voirie routière, le code de l'environnement) applicable à la route nationale 162 :

- les conventions d'occupation précaire, de superposition d'affectation, les baux,

liste en annexe 2

- les autorisations d'occupation temporaire.

liste en annexe 3

Ces listes sont susceptibles d'ajustement d'ici au transfert. L'ensemble des dossiers seront remis au département en version numérisée ou papier.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur interdépartemental des routes ouest et les fonctionnaires intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et notifié au président du conseil départemental de Mayenne.



Marie-Aimée GASPARI

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette requête peut être formulée sur le site www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services.

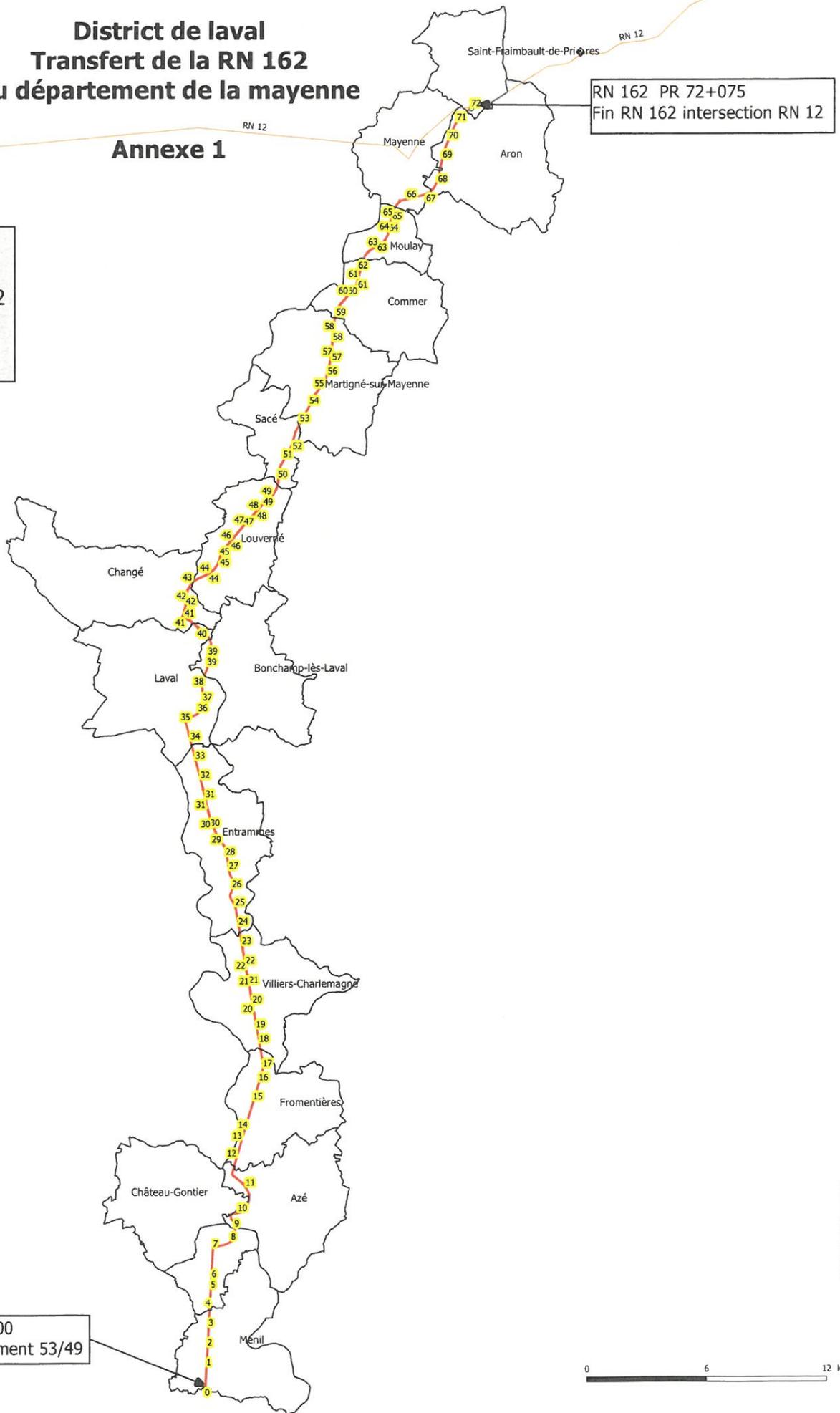
Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de la réponse. Il est rappelé à cet égard qu'en application de l'article R. 421-2 du code précité « dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. ».

District de Laval Transfert de la RN 162 au département de la Mayenne

Annexe 1

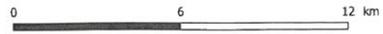
Légende

- RN 162
- PR
- RN 12



RN 162 PR 72+075
 Fin RN 162 intersection RN 12

RN 162 PR 0+00
 Limite département 53/49



© IGN-BD TOPO © 2014

ANNEXE 2 :

I- CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC ÉTAT

1-1 Conventions État/ département de la Mayenne

- convention État/CD53

Échangeur de Louverné nord -convention sur les limites d'entretien et le franchissement de la RN162/ année 2002.

- convention État/CD53

convention de superposition de gestion d'ouvrage pour le franchissement de la RD207 / déviation de Moulay-Mayenne / année 2007

-convention État/CD53

Échangeur d'Entrammes - convention de gestion et d'entretien des ouvrages / année 2011.
PV de remise en domanialité des ouvrages RD103-RD210 au CD53 en date 15/04/2011.

- convention État/CD53

convention de gestion et d'entretien des ouvrages sur la section 2x2 de Villiers Charlemagne/ année 2011.
PV de remise en domanialité des ouvrages, au CD53 en date 15 avril 2011.

- convention État/CD53

convention pour l'aménagement d'un giratoire sur la RN162- liaison RD20 contournement nord de Château-Gontier et d'un passage inférieur cycle-piétons / année 2018

- convention État/ CD53

convention pour la mise à jour de la signalisation directionnelle sur la rocade Château-Gontier et la commune de Frometières dans le cadre du contournement nord de Château-Gontier/ année 2022

- convention remise en domanialité au CD53 de la voie verte section nord de la déviation de Moulay-Mayenne/ année 2022

1-2 Conventions État/communes

- convention Etat/ ville de Laval

convention de gestion et d'entretien de la rocade de Laval aux différents carrefours/ année 1993

-convention État/commune de Martigné sur Mayenne

convention pour l'entretien et l'éclairage du giratoire dit de Martigné- carrefour RN162-RD12/ année 2000

- convention État/commune d'Azé

Convention de superposition de gestion pour une passerelle piétons/ année 2004

- convention État/commune d'Azé

convention relative à la conception, réalisation et entretien des accès à la ZA Terre Rouge/ année 2007.

- convention État/commune de Mayenne

Remise en domanialité des ouvrages à la commune de Mayenne dans le cadre de la déviation Moulay-Mayenne phase 1 en date du 11/09/2010.

- convention Etat/commune d'Entrammes

Remise en domanialité des ouvrages à la commune d'Entrammes dans le cadre du créneau à 2x2 voies en date 22/12/2010.

- convention Etat/commune de Villiers-Charlemagne
Remise en domanialité des ouvrages dans la cadre du créneau 2x2 voies à la commune de Villiers-Charlemagne en date 20/08/2014.

- convention Etat/commune de St-Fraimbault-de-Prières
Rétablissement de l'accès au lieu-dit La Farcière – déviation de Moulay-Mayenne phase 3 / année 2019.

- convention État/ commune de Changé
convention pour l'aménagement et la gestion d'une liaison douce dans l'échangeur de Niaflès/ année 2021

1-3 Conventions État/Communauté de communes

-convention État/Laval agglo.
Convention pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public échangeurs Niaflès et A81/ année 1995.
obs : plus d'éclairage sur l'échangeur A81/ installation d'origine toujours présente

- convention État/Laval agglo.
Convention pour l'entretien du giratoire des Bozées, rocade est de Laval/ année 2003

- convention État/CC de Château-Gontier-sur-Mayenne
convention d'entretien et de gestion de l'éclairage public giratoire St Fiacre./ année 2007

- convention État/Mayenne communauté
Remise en domanialité à d'un chemin équestre, à Mayenne Communauté dans le cadre de la déviation Moulay-Mayenne phase 1/année 2010.

- convention État/ CC Pays de Mayenne
convention pour la création et la gestion du giratoire dit « Le Berry », commune de Martigné-sur-Mayenne / année 2013.

- convention Etat/ Mayenne Communauté
Remise en domanialité des ouvrages dans le cadre de la déviation Moulay-Mayenne phase 2 à Mayenne Communauté en date 04/06/2018.

- convention État/ Mayenne Communauté
convention pour l'aménagement et la gestion d'un écran transparent antibruit à proximité du giratoire d'Aron sur la déviation Moulay-Mayenne / année 2020.

- convention État/ Laval Agglo
convention pour l'aménagement et la gestion d'une liaison douce en bordure de la RN162- rocade est de Laval entre la ZI des Touches et Bonchamp-lès-Laval/ année 2022

1-4 Conventions État/ secteur privé

- convention État/ERE (Eiffage rail express)
convention de rétablissement de la RN162 en franchissement de la ligne LGV/ année 2013

- convention État/Cofiroute
convention de gestion de l'ouvrage de franchissement de l'A81- échangeur A81/RN162 / année 2017.

- convention État/SCI Pidoni Changé

convention relative à l'entretien des dépendances de la RN162 à proximité du giratoire du Zoom/
année 2018

- convention État/ société Nexloop.

Convention pour le déploiement de la fibre optique – le long de la RN162 sur la commune de St-Fort
et l'utilisation de fourreaux existants, propriété de l'État./ année 2022.

- convention État/ société V&B

convention pour la création et l'utilisation d'accès temporaires au site du festival V&B/ année 2022

1-5 Conventions État/ particulier

- convention Etat/ GAEC la Torlière à Moulay

convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2017

- convention Etat/ Mr Moussay Stéphane à Mayenne

convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2017

- convention Etat/ GAEC reconnu Pichot à Moulay

1ère A2 convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2017

2ème A1 convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2021

- convention Etat/ EARL Les Randonnières à Aron

1ère convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2019

2ème convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2019

3ème convention pour l'utilisation de terrain de l'État – déviation Moulay-Mayenne/ année 2021

1-6 Autres conventions

- convention État/CD53/commune de Changé

convention de gestion et d'entretien de l'échangeur de Niaffles / année 1996

– conventions État/SNCF

conventions pour la construction et l'entretien de deux ponts rail sur la rocade est de Laval/ année
1989

- convention État/SNCF/ commune d'Azé

convention relative à la construction d'un pont rail/ année 1992

obs : désormais piste cyclable.

- convention tripartite Etat/Mayenne Communauté/commune de Mayenne.

Remise en domanialité d'un chemin équestre et pédestre dans le cadre de la déviation de Moulay-
Mayenne phase 1/année 2011

- convention Etat/ CAUE de la Mayenne

convention pour l'étude de la mise en valeur pérenne de l'œuvre de Louis Derbré sur le giratoire du
Zoom./ année 2017.

- Convention DREAL PdL/ dir Ouest

Remise en domanialité à la DIR Ouest de la section Moulay-Mayenne phase 2 en date du 4/09/2017.

- convention État/CD53/Laval Agglo/Louverné/ Cofiroute

convention pour l'aménagement et la gestion d'une liaison douce D901/giratoire de la Motte Babin/
année 2018.

- convention DIRO/ administration des domaines
convention pour l'utilisation des délaissés de l'État par la DIRO le long de la déviation Moulay-
Mayenne et à Villiers-Charlemagne / année 2021

- convention tripartite État / Mayenne communauté / Territoire Énergie Mayenne :
convention relative à l'aménagement d'une station GNV sur le site de la Briquetterie que la
commune d'Aron – 2021.

- Convention entre l'ÉTAT- Routes / CEN des Pays de la Loire
Convention de coopération relative à la gestion de MCE – MM3 signée le 14 janvier 2022

- Acte ORE entre l'ÉTAT- Routes / CHNM Centre Hospitalier Nord Mayenne
Acte administratif constituant Obligations Réelles Environnementales ORE signé le 1^{er} sept 2021

II- BAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ÉTAT :

- Bail emphytéotique ÉTAT- Routes / CEN Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire
projet en cours de rédaction par le pôle de gestion domaniale PGD à la DRFIP 44, concernant la
gestion des mesures de compensation environnementale

III- OBLIGATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ÉTAT :

- Déclaration d'utilité publique du 14/06/2002 déviation Moulay-Mayenne.

- Arrêté « Loi sur l'Eau »
arrêté n°2004-A-139 autorisant les travaux de déviation RN 162 MM – en date du 5 avril 2004
- Arrêté complémentaire « Loi sur l'Eau »
arrêté complémentaire à l'arrêté d'autorisation n°2004-A-139 – 5 avril 2004

- Arrêté « Espèces protégées »
arrêté n°2018332-001N portant autorisation de déroger à la protection d'espèces animales et de
leurs habitats pour les travaux de MM3 – 10 décembre 2018

- Porter à connaissance :
porter à connaissance de janvier 2020 sur les mesures de compensation environnementales du
projet de déviation de Moulay et Mayenne – section nord

- Porter à connaissance
porter à connaissance de novembre 2020 sur les mesures de compensation environnementales du
projet de déviation de Moulay Mayenne – section nord

- Porter à connaissance
Porter à connaissance de janvier 2023 concernant le prolongement d'une voie de substitution à la
section sud de la déviation de Moulay Mayenne

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
Accès et busage fossés										
	Arrêté DDE n° 98,277	Aron	Perret Daniel	PR 37+850 - RN12	17/04/1998				Création accès	
	Arrêté DIRO n° 45	Martigné sur Mayenne	Tarlevé Fabrice	PR 53+288 droit - RN162	01/08/2007				Création accès	
2024	DIRO/UDL/0111/2014	Martigné sur Mayenne	M. et Mme PATIN	Lieu-dit « Les Quatre Chemins » RN 162 PR 53+850	08/08/2014			08/08/2024	Création accès en agglomération	à titre gratuit
2029	DIRO/UDL/001/2019	Martigné sur Mayenne	Didier Bréhard	PR 53+098 au PR 53+110	19/02/2019			19/02/2029	Création d'un accès	à titre gratuit
	Arrêté DDE n° 99-205	Mayenne	Monsieur le maire	PR 42+995 à 43+210 gauche - RN162	12/03/1999				Busage de fossé	
	Arrêté DDE n° 2004E0646	Moulay	Maurice Jean-Claude	PR 64 +780 gauche - RN162	20/12/2004				Accès	
	Arrêté DDE n° 2003E672	Sacé	Ravary Claude	PR 52+080 gauche - RN162	18/12/2003				Création accès	
	Arrêté DIRO n° 46	Sacé	Tarlevé Fabrice	PR52+590 droit - RN162	01/08/2007				création accès	
2024	DIRO/UDL/034/2014	Entrammes	Mme Poulain Françoise	La Jarière PR 27+398 RN 162	24/11/2014			24/11/2024	Accès au droit de sa propriété parcelle cadastrée n° 745	A titre gratuit
	Arrêté DDE 2006E622	Fromentières	Conseil Général DRB	PR 13+275 gauche	08/12/2006			aucune	busage d'un fossé pour agrandissement d'aire aire d'arrêt pour cars scolaires	
	Arrêté DDE 98-652	Laval	Commune	PR 34+580 à 34+620	18/09/1998			aucune	busage d'un fossé	

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
	Arrêté DDE n° 2000E759	Menil	Mme Doisneau Anicette	PR 1+400 côté gauche RN 162	30/10/2000			aucune	Accès au droit de sa propriété Parcelle cadastrée B n° 61	
	Arrêté DDE n° 2002E570	Saint-Fort	BEZIER (travaux publics)	PR 6+130 droit	19/09/2002			aucune	Accès au droit de sa propriété	
	Arrêté DDE n° 2004E0005	Saint-Fort	de Serrant Charles-Edouard	PR 5+360 gauche	03/01/2005			aucune	Accès au droit de sa propriété	
Balises info – abribus										
2026	Arrêté DIRO	Martigné-sur-Mayenne	Commune	PR 54+700 – RN162 droit & gauche	06/01/2011	DIRO/JDL/002/05/01/2021		05/01/2026	deux stations-bus	262€/an Exonéré de la redevance si mobilier urbain est uniquement utilisé comme support d'information locale
2019	Arrêté DIRO n° 86	Martigné-sur-Mayenne	Commune	PR 56+000 – RN 162 droit - « Les 4 Chemins »	06/03/2009			06/03/2019	abribus	
Canalisations eaux										
2022	Arrêté DDE n° 2002E170	Martigné-sur-Mayenne	Commune	PR 53+790 à 54+000 RN 162	18/03/2002	DIRO/JDL/12/213/04/2012		13/04/2022	canalisation de refoulement d'eaux usées	31€ pour une période quinquennale
2022	Arrêté DDE n° 2001E248	Martigné-sur-Mayenne	Commune	Lieu-dit « Le Berry » PR 53+450 – RN 162	01/01/2001	DIRO/JDL/14/213/04/2012		13/04/2022	canalisation eau potable	5€ pour une période quinquennale
2032	DIRO/JDL/27/2012	Martigné-sur-Mayenne	Commune	Lieu-dit « Le Berry » PR 55 + 830	24/10/2012	DIRO/JDL/014/213/04/2012		23/10/2032	Forage et pose de canalisation d'eau potable	178€ pour une période quinquennale

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2024	Arrêté DDE n° 2004E412	Martigné-sur-Mayenne	Communauté de communes Pays de Mayenne	PR 55+950 à PR 56+020 PR 55+930 à PR 56+020 & PR 56+030 – ZA du Berry RN 162	02/09/2004	DIRO/UDL/017/13/05/2015		03/09/2024	réseaux eu-ep & eau potable	37€ pour une période quinquennale
2025	Arrêté DDE n° 2005E0509	Martigné-sur-Mayenne	Commune	PR 55+530 – RN 162 « Le Hameau des 4 chemins »	11/10/2005	DIRO/UDL/029/20/08/2015		12/10/2025	pose conduite refoulement eaux usées	50€ pour une période quinquennale
2019	Arrêté DIRO	Martigné-sur-Mayenne	Commune	PR 55+974 – RN 162 « Le hameau des 4 chemins »	17/08/2009			16/08/2019	canalisation eau potable	
2020	Arrêté DIRO	Martigné-sur-Mayenne	Commune	55+410 à 55+500 RN 162	01/04/2010			01/04/2020	canalisation eau potable	
2019	DIRO/UDL/022/2014	Martigné sur Mayenne	Commune	54+030 – Rte de Sacé	13/11/2014			13/11/2019	Renforcement du réseau eau potable	A titre gratuit - Mt redevance inférieur au seuil de recouvrement
	Arrêté DIRO n° 2	Martigné-sur-Mayenne	M.Mme Gautier	PR 57+257 côté droit - RN 162	12/02/2007			aucune	rejet eaux usées dans fossé	
2020	Arrêté DIRO	Martigné-sur-Mayenne	SARL LVSR	PR 54+734 – RN 162 Lieu-dit « La croix guilbeau »	01/01/2010			31/12/2020	branchement eaux pluviales	Non soumis à redevance
	DIRO/UDL/006/2019	Martigné-sur-Mayenne	M. et Mme HUET	8 Les Hautes Marcherues	20/03/2019				rejet eaux traitées dans fossé	
2021	Arrêté DIRO	Mayenne	Commune	Route de Paris de la Hte Ferronnière au Chevalleries	15/02/2011			15/02/2021	pose réseau des eaux usées renforcement réseau d'adduction d'eau potable	Gratuité de l'occupation

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait /abrogation	échéance	Travaux	Observations
2022	DIRO/UDL/025/2017	Moulay & Commer	SIAEP de Commer	Entre les communes de Moulay & Commer PR61+750, PR 61+750, PR 62+400, PR 63+500, PR65+270	29/05/2017			29/05/2022	réseau d'eau potable	34€/an révisable
2023	DIRO/UDL/001/2014	Azé – Saint-Fort	SGEAU	<u>Eaux potables</u> St-Fort - PR 4+535 à 4+727 et PR 9+970 Azé – PR 9+700 à 10+360 Echangeur Rd point Rte de Châtelain Avenue René Cassin <u>Eaux usées</u> Azé – Av. René Cassin secteur 1 AV. René Cassin secteur 2 Giratoire rte de Sablé Avenue G.Pompidou + giratoire rte de Châtelain	03/02/2014	DIRO/UDL/005/		11/06/2023	Canalisations eaux potables et eaux usées	147€/an révisable
	DIRO/UDL/006/2014	Azé	CC de Château-Gontier	Rue de la Monnaie – RN162 PR 11+190 côté droit	10/03/2014			aucune	Déversement d'eaux pluviales dans le fossé de la RN162	

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2023	DIRO/UDL/009/2013	Bonchamp	SAUR secteur du Maine	Impasse de Barbé – RN 162 PR 38+1052 gauche	06/09/2013			06/09/2023	branchement eau potable + pose d'un poteau incendie	305€/an révisable
2032	DIRO/UDL/013/2022	Entrammes	Laval Agglomération	Voir arrêté	11/10/2022			10/10/2032	Canalisation d'eau potable et eaux usées	97€/an révisable
2026	Arrêté DE n° 2006E0072	Entrammes	Commune	RN 162 PR 27+994 à PR 28+094	09/02/2006	DIRO/UDL/003/18/01/2016		09/02/2026	réseau eau potable	
	DIRO/UDL/007/2013	Entrammes	M. PREVOST	4 impasse de Montauciel RN 162	26/03/2013			tacite reconduction	Rejet eaux usées traitées dans fossé	
2019	DIRO/UDL/008/2014	Entrammes	Commune	Le Plateau de Beausoleil RN162 PR 33+067 à 33+167 côté droit	25/06/2014			25/06/2019	Canalisation d'eau potable	Montant redevance très faible pas mise en recouvrement
2025	DIRO/UDL/001/2015	Fromentières	SIAEP Meslay ouest La Cropte	Lieu-dit « Le Tourniquet » RN162 PR 16+910 au PR 16+946 côté droit	11/03/2015			11/03/2025	Canalisation d'eau potable	Montant redevance très faible pas mise en recouvrement
2022	DIRO/UDL/16/2012	Laval	Commune	RN162 PR 37+690 Rocade Est de Laval au giratoire : RN162 et chemin des Faluères	04/05/2012			04/05/2022	réseau eau potable et eaux usées	5€ pour une période quinquennale
	Arrêté DDE	Laval	Commune	RN162 – Chemin de la Chainais et des Edins	18/07/1983			tacite reconduction	renovation d'une conduite d'eau potable	
	ARRETE_DIRO	Laval	Paul AUFFRAY	RN162 PR 34+438 côté gauche	14/04/2011			tacite reconduction	rejet eaux usées dans fossé	

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2032	DIRO/UDL/33/2012	Laval	Commune	RN 162 Rte d'Angers PR33+820 à 34+580 côté droit	26/11/2012	DIRO/UDL/015/		25/11/2032	Pose canalisation eau potable	168,00 €
Carburants										
2019		Azé	Guilmault JL (Bettitourne Automobiles SA)	PR 11+739 à 11+828 Z.I. Bellitourne	02/09/1999	DIRO/UDL/017/08/10/2014	Arrêté DDE n° 02/09/1999 Arrêté de transfert du 02/09/1999	01/01/2019	distribution de carburants sur domaine privé avec accès et sortie sur domaine public	A titre gratuit
2017	Arrêté DDE	Azé	Prud'Homme transféré à la Société CG VI	PR 10+1670 – RN 162 Avenue René Cassin	27/02/1992	DIRO/UDL/038/17/12/2014		01/11/2017	distribution de carburants sur domaine privé avec accès et sortie sur domaine public	A titre gratuit
Communications électroniques										
2025	Arrêté DIRO	Changé	BOUYGUES TELECOM	Bretelle de sortie dans le sens Mayenne-Laval PR 3+083 au PR 3+240 de l'échangeur de Niaflès – RN 162	30/11/2010	DIRO/UDL/009/		30/11/2025	pose de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques	20€/an révisable

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2023	DIRO/JUDL/003/2013	Changé	COVAGE NETWORKS	RN 162 – PR 42+980G	19/02/2013			19/02/2023	Pose d'une chambre béton + fibre optique	Montant redevance annuelle selon le décompte global de ttes les occupations du domaine public au 31 décembre de l'année précédente
2020	DIRO/JUDL/020/2015	Commer	FRANCE TELECOM ORANGE	RN162 PR 61+305 0 61+755 gauche au lieu-dit « La Touche » et « Station de Pompage »	04/06/2015			04/06/2020	Implantation 13 poteaux + ligne aérienne	Montant redevance annuelle selon le décompte global de ttes les occupations du domaine public au 31 décembre de l'année précédente
2027	DIRO/JUDL/11/2012	Louverné	LTHD	PR 43+480 – RN 162	15/05/2012	DIRO/JUDL/021/26/04/2017		26/04/2027	chambre de tirage plus de 10m	Montant redevance annuelle fera l'objet d'un avis de paiement incluant la totalité des permissions de voirie pour occupation du domaine public par les communications électroniques

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2023	DIRO/UDL/08/2012	Louverné & Changé	COVAGE NETWORKS	PR 41+045 à 42+970 – RN 162	02/03/2012	DIRO/UDL/006/		01/07/2023	pv de régularisation sur les années 2008, 2009, 2010 et 2011	77€/an révisable 275€pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011
2021	Arrêté DIRO	Martigné sur Mayenne	FRANCE TELECOM	PR 55+480 à 55+825 – RN 162	13/01/2011	DIRO/UDL/002/03/02/2016		14/01/2021	fibre pour alimentation pylône aircom orange	Montant redevance annuelle selon le décompte global de ttes les occupations du domaine public au 31 décembre de l'année précédente
2022	DIRO/UDL/04/2012	Mayenne	GIGALIS	Rue Henri Dunant et rue Roulois PR 41+250 – RN 12	15/02/2012			15/02/2022	forage de 38m pour installation d'infrastructure s, d'équipements techniques et de câbles à fibres optiques	15€/an révisale
2025	Arrêté DIRO	Mayenne	GIGALIS	1ère tranche PR 43+030 à 63+795 – RN 162	01/09/2010	DIRO/UDL/008/		31/08/2025	Infrastructures	2614€/an
2021	DIRO/UDL/023/2016	Azé	Société ADONIAL	Entre l'usine MixScience et l'usine Adonial RN 162	27/09/2016			27/09/2021	conduite	Montant redevance étant de trop faible valeur, pas mis en recouvrement

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2027	DIRO/JUDL/03/2012	Entrammes	LTHD	Rte d'Angers -RN162 PR 29+755 à 33+560	25/01/2012	DIRO/JUDL/003/31/01/2017		25/01/2017	conduite	Montant redevance révisable annuellement selon la totalité des permissions de voirie pour occupation du domaine public
2017	DIRO/JUDL/22/2012	Entrammes	LTHD	Rte d'Angers--RN162 PR 32+970 côté droit	04/07/2012			04/07/2017	Conduite + alvéoles	Montant redevance annuelle selon le décompte global de ttes les occupations du domaine public au 31 décembre de l'année précédente
2023	DIRO/JUDL/006/2013	Entrammes	LTHD	Rte d'Angers-RN162 PR32+770 côté droit	29/03/2013			29/03/2023	2 fourreaux + 1 chambre	Montant redevance annuelle selon le décompte global de ttes les occupations du domaine public au 31 décembre de l'année précédente
2022	DIRO/JUDL/016/2017	Entrammes	FREE	Lieu-dit « La Bétonnière » - RN162 PR 27+970 à 27+980	21/04/2017			21/04/2022	Pose de fourreaux	Montant redevance étant de trop faible valeur, pas mis en recouvrement

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2032	DIRO/UDL/016/2022	Entrammes	NEXLOOP	RN162 du Giratoire du Riblay à rue de Montauciel PR 31+600 à 32+950	12/12/2022			11/12/2032	3 PEHD + 2 PVC + 1 K2C + 2 L3T	211 €/an révisable
2021	Arrêté DIRO	Laval	LTHD	Giratoire RN162/RD21 PR 36+000	26/12/2011	DIRO/UDL/022/27/09/2016		26/12/2016	Conduite	Montant redevance révisable annuellement selon la totalité des permissions de voirie pour occupation du domaine public
2023	DIRO/UDL/010/2013	Laval	SFR	Liaison entre la voie ferrée et une chambre F.T. Bd Arago PR 39+1420 à 39+1508	17/09/2013			17/09/2023	chambre FT	57€/an révisable
Divers										
2022	DIRO/UDL/23/2012	Laval	Laval Agglomération	Entre le giratoire Ménard et la voie SNCF du PR 38+1086G au PR 39+055G	04/07/2012	DIRO/UDL/027/31/05/2017		04/07/2022	Aménagement d'une liaison cyclable	A titre gratuit
2026	DIRO/UDL/008/2016	Laval	ARCEM	RN 162 hors agglomération au lieu-dit « la Croix Bataille » du PR 34+495 à 34+501 côté gauche	29/01/2016			29/01/2026	création entrée charretière	A titre gratuit
2025	Arrêté DDE	Ménil	EURL CARA (Pipeller) M. Derouet	PR 0+872 à PR 0+895	28/11/1994	DIRO/UDL/032/14/09/2015		01/01/2025	Barrières de protection sur accotement.	A titre gratuit

annexe 3: AOT RN162 Mayenne

Année d'échéance	N° de P.V.	Commune	Pétitionnaire	LIEU	Date autorisation	Dernier renouvellement	date de transfert/retrait/abrogation	échéance	Travaux	Observations
2022	Arrêté DDE	Villiers-Charlemagne	Association Syndicale de l'Erveux	PR 19+045 au PR 19+965 RN 162	08/02/1978	DIRO/UDL/003/02/01/2023		11/12/2032	Aqueduc	212€/an révisable
Gaz										
2029	DIRO/UDL/022/2019	Azé	Biogaz du Pays de Château-Gontier	RN162 – PR 11+250 au PR 11+263	20/12/2019			30/06/2029	Création d'un réseau de chaleur	264 €/an révisable
Stationnement										
2029	DIRO/UDL/008/2019	Aron	Mayenne Communauté	RN162 – PR 68+258 au PR 68+402	03/05/2019			02/05/2029	Pose et entretien d'une bâche le long du mur anti-bruit	A titre gratuit

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2023-09-18-00002

2023 09 18 - Arrt subdlgation signature M. Serge
MILON ordonnateur secondaire_RAA



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Arrêté du 18 septembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté de madame la préfète de la Mayenne du 13 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2023 susvisé, délégation de signature est donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits des programmes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité :

► aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne :

- Mme Agnès HURSAULT, directrice départementale adjointe
- M. Bruno JOURDAN, directeur départemental adjoint
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »
- M. Benyounès ALLALI, chef du service « asile, intégration et lutte contre la pauvreté »
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service « hébergement, accès au logement »
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service « santé et protection animales »
- Mme Annabelle GARAND, cheffe du service d'inspection de l'abattoir SNV-Château-Gontier
- Mme Isabelle SCIMIA, cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Virginie SOULAN, adjointe à la cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Cécile BRUAND, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Patricia LEVÉE, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Delphine EMERY, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Hélène BEUROIS, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Catherine MAIGNAN, technicienne « santé et protection animales »

- Jean-Pierre GÉRAULT, technicien « santé et protection animales »
- Mme Solenne VALLÉE, technicienne « qualité et sécurité de l'alimentation »
- M. Frédéric BRÉNÉOL, chargé de mission pôle solidarités, emploi et entreprises, et prévention des expulsions
- Mme Fabienne MAILÉ, chargée de mission pôle solidarités, emploi et entreprises
- Mme Ilham EL AOUNI, gestionnaire administrative et budgétaire

et

► aux agents en poste à la direction départementale de la protection des populations du Maine-et-Loire :

- M. Luc BLAITEAU, responsable de la plateforme régionale budgétaire mutualisée Chorus BOP 206,
- Mme Isabelle GOUPILLE, gestionnaire CHORUS
- Mme Lucie JOUSSELIN, gestionnaire CHORUS

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2 : La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : « **Pour la préfète et par délégation** ».

Article 3 : L'arrêté du 13 septembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. La signature des agents auxquels M. Serge MILON a subdélégué sa signature devra être accréditée auprès du comptable assignataire.

Laval, le 18 septembre 2023

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations

Serge MILON